FRC 3.20427 A [Le Coz]

Case FRC 21057

# INSTRUCTION

## Du Révérend. Evêque de Rennes, Président du Concile national, sur la soumission due a la puissance civile.

*Le décret de cette assemblée sur l'obéissance à la puissance civile, a produit la plus heureuse censation, et a retenti jusques dans Rome; mais le desir qu'elle avoit de cimenter à jamais l'union de la religion avec le gouvernement, ne lui a pas paru encore rempli; elle a arrêté le projet d'une instruction aux fidèles sur cette importante matière; et après avoir entendu les essais de plusieurs de ses membres, elle a invité le rév. évêque de Rennes, de vouloir bien se charger de la rédiger. Ce travail a paru si exact et si utile, que le gouvernement en a fait distribuer, dans la république, une assez grande quantité d'exemplaires. Nous nous empressons de le présenter en entier à nos lecteurs.*

Nos très-chers frères, le desir de contribuer à votre bonheur nous a réunis une seconde fois en concile national : ce même desir anime tous nos travaux, et dirige toutes nos déterminations : il nous a portés à faire, le 12 juillet dernier, 13 *messidor*, une déclaration franche et solemnelle, de nos sentimens envers les autorités spirituelle et temporelle. Il nous commande aujourd'hui de remplir l'engagement que nous prîmes alors, de vous adresser une *instruction spéciale* sur les principes de la soumission due aux autorités civiles. Recevez-la, cette instruction, comme un nouveau gage de notre affection pour vous,

THE NEWBERRY LIBRARY

et de notre zèle pour la prospérité générale de la république, ainsi que pour la gloire de notre sainte religion.

Ce que nous allons vous dire, nos très-chers frères, n'est pas seulement la doctrine de notre concile, c'est celle de tous les conciles tenus dans l'église depuis la naissance du christianisme; c'est la doctrine des apôtres, ou plutôt celle que Jesus-Christ leur enseigna, et qu'il pratiqua lui-même; c'est enfin celle de nos plus illustres prédécesseurs dans la carrière apostolique.

## I.

### *Motifs de la soumission.*

Le Dieu qui tira du néant cet univers, n'en a point abandonné à d'autres la suprême administration : c'est lui, lui seul, qui en règle la marche et les révolutions; les saisons lui obéissent; la mer entend sa voix; par son ordre, les eaux du ciel tombent pour arroser nos champs, ou la sécheresse survient pour les désoler, la terre accorde ou refuse les dons précieux déposés dans son sein : c'est quand il le veut, que la tempête menace, que la foudre gronde, que tout ici bas est dans une agitation effrayante, ou que tout y est dans un calme profond et dans une douce sécurité : c'est sa main, sa main toute-puissante qui nous frappe et qui nous soutient, qui fait nos plaies et qui les guérit. Les biens et les maux, la vie et la mort, l'opulence et la pauvreté, la gloire et l'ignominie, les revers et la prospérité sont également l'ouvrage de sa providence : rien n'arrive que par sa volonté; pas même la mort d'un oiseau, pas même la chûte d'un cheveu.

Ce même Dieu, vous n'en pouvez douter, tient aussi dans ses mains les rênes des gouvernemens; il dispose à son gré des sceptres et

des couronnes; il crée ou anéantit les empires; il élève ou abaisse les nations; il envoie aux peuples la paix ou la guerre; il marque le moment de leur prospérité ou celui de leur anéantissement: et qui pourroit empêcher ce qu'il a résolu dans ses décrets adorables ? Les révolutions et les catastrophes entrent dans ses vues : les hommes et leurs passions deviennent ses instrumens; et les obstacles qu'on lui oppose, il les fait concourir à l'accomplissement de son immuable volonté.

Comptez, s'il vous est possible, les monarchies, les républiques, les états divers qui ont figuré sur ce globe depuis la naissance des sociétés : rappellez-vous ces Babyloniens, ces Assyriens, ces Mèdes, ces Grecs, ces Perses, ces Romains, tous ces peuples fameux dont l'histoire fournit à nos bibliothèques des milliers de volumes. Tous se flattèrent d'une existence immortelle; mais à tous une main invisible traça, comme aux flots de la mer, le terme au-delà duquel ils ne devoient plus exister : arrivés à ce terme, ils ont tous retourné vers l'abyme d'où le maître des nations les avoit fait sortir; et à peine aujourd'hui connoît-on les lieux où existèrent ces villes superbes, qui portèrent quelque temps le nom fastueux de reines de la terre.

Tout cède, nos très-chers frères, aux décrets de l'adorable sagesse qui gouverne cet univers : un sot orgueil pourroit seul prétendre lui résister. Lors donc que, dans la société politique où vous a placés la divine providence, il survient des mouvemens qui vous étonnent, des changemens qui dérangent votre position, votre fortune ou vos espérances, gardez-vous de vous livrer à des murmures toujours insensés, et quelquefois impies. Ah ! plutôt, portez vos regards vers le ciel : voyez-y la source des

évènemens dont vous êtes tentés de vous plaindre : adorez la main infiniment sage qui les dirige; et, comme le saint homme Job, écriez-vous : le Seigneur l'a ainsi voulu; que suis-je, pour oser mettre ma volonté à la place de sa volonté suprême ? Ah ! que le (1) nom du Seigneur soit béni !

Si, par des circonstances qui n'ont point dépendu de vous, les chefs de cette société à qui vous étiez accoutumés d'obéir, disparoissent, et que d'autres se montrent dans leurs places, que vous dit alors votre raison ? Comme nous, ces chefs étoient des hommes : l'autorité dont ils furent revêtus n'étoit point leur propriété; elle leur venoit de la société ou de Dieu. Dans le premier cas, la société n'a-t-elle point pu transférer à d'autres une autorité dont il lui appartenoit de disposer ? Dans le second, qui oseroit contester à Dieu un droit dont jouissent les souverains même de la terre, le droit de révoquer ses magistrats, ses lieutenans, et de leur en substituer d'autres plus dignes de sa confiance, ou plus propres à remplir les vues de sa suprême sagesse ?

Vous devez donc être soumis à ces nouveaux magistrats; vous n'avez nulle raison de vous en dispenser : au contraire, les motifs les plus gra-

---

(1) *Sicut Domino placuit, ita factum est; sit nomen Domini benedictum.* Job, 1-20.

Un seul mot suffiroit pour convaincre les plus incrédules de l'intervention de Dieu dans les révolutions des empires : plus de 200 ans, avant qu'il paroisse dans le monde, Cyrus est, par l'ordre du Seigneur, prédit et annoncé par son nom, comme le libérateur des Juifs; comme celui qui doit faire rebâtir Jérusalem et relever son temple; comme un prince devant qui les grands du monde seront comme la boue, et qui les foulera comme le potier foule l'argile sous ses pieds. Isaïe, ch. 41, 44 et 45.

ves vous y portent. Un état, quelque nom qu'on lui donne, ne sauroit demeurer sans chef; cela est incontestable. Mais à quoi serviroit ce chef, s'il n'avoit point le droit de commander aux citoyens, ou si ceux-ci n'avoient pas l'obligation de lui obéir ? Où seroit notre repos, notre sûreté, même notre liberté, si chacun de nous restoit le maître de suivre ses caprices et ses passions ? dans quelle affreuse anarchie tomberoit la société ? D'où proviennent ces troubles, ces désordres, ces maux et ces crimes qui, pendant quelques années, ont désolé notre patrie ? De ce que la France n'avoit point de chefs, ou de ce que les Français ne voulurent point obéir aux chefs qu'ils avoient. Ah ! nos très-chers frères, craignez le retour de ces jours désastreux : les mêmes causes produiroient les mêmes effets. Ne rappelez pas au milieu de vous le monstre de l'anarchie !

Un écrivain célèbre a dit : *chose admirable ! la religion chrétienne (1), qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci* : c'est sur-tout ici que cette vérité se manifeste. Afin de ménager aux sociétés politiques un centre d'union toujours subsistant, afin de leur épargner ces déchiremens douloureux qu'occasionneroient les changemens de gouvernans, notre divine religion nous déclare que dès qu'une autorité se trouve établie, le ciel la sanctionne. *Il n'est point*, nous crie-t-elle, *de puissance qui ne vienne de Dieu : et toutes celles qui sont sur la terre, c'est lui qui les a établies. (2)*

Vous l'entendez, nos très-chers frères, cette

---

(1) Montesquieu.

(2) *Non est protestas nisi a Deo : quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt.* Rom. 13.

déclaration de l'apôtre est précise : *toute puissance vient de Dieu.* Pouvoit-il s'exprimer plus clairement ? Dès qu'une puissance est établie, vous devez donc la reconnoître, la révérer ; vous devez vous faire un devoir de vous y soumettre, ou vous déclarer en révolte contre Dieu lui-même.

Cette loi comprend toute personne sans exception C'est le même Saint-Paul qui le déclare, *omnis amina subdita sit :* c'est une obligation pour les laïcs ; c'en est une plus rigoureuse encore pour les ecclésiastiques, pour tous les ministres de la religion : elle s'étend, dit Saint-Chrysostôme, aux évêques, même au chef des évêques, au chef visible de l'église universelle. Successeurs des apôtres, ils doivent prêcher leur doctrine : ils doivent plus encore ; ils doivent être les premiers à la pratiquer.

Et cette doctrine, nos très-chers frères, à quelle époque croyez-vous qu'elle ait commencé ? Antérieure au christianisme ; les apôtres, Jesus-Christ lui-même, n'ont fait que la développer. Elle date de la première origine des sociétés : le ciel l'a donnée à la terre comme une émanation de sagesse, comme un gage de sa bonté paternelle, comme une barrière sacrée contre les tentatives de l'ambition toujours remuante, comme le premier et peut-être l'unique moyen de nous procurer ici-bas quelques jours de paix et de tranquillité publique. Aussi la voyons-nous consignée, répétée dans nos livres saints les plus antiques : un seul trait suffira pour vous en convaincre.

Nabad, fils de l'impie Jéroboam, étoit sur le trône d'Israël. Baassa l'assassine, fait mourir tous ceux de la maison de Jéroboam sans qu'il en échappe un seul, et s'empare de l'autorité souveraine. Eh bien ! que dit le Seigneur à cet usurpateur sanguinaire ? « c'est moi qui vous

» ai tiré de la poussière ; c'est moi qui vous » ai établi chef d'Israel. » En effet, tous les obstacles qui auroient pu entraver les desseins ambitieux de Baasa, Dieu lui-même les avoit écartés : lui-même il l'avoit mis en possession de l'autorité, pour accomplir le jugement de justice qu'il avoit prononcé contre la maison de Jéroboam. » Ainsi, observe un historien avoué » des catholiques, ainsi l'usurpation de Baasa, » et sa cruauté envers tous ceux de cette mai- » son, étoient dans l'ordre de la providence et » des desseins de Dieu, sans qu'il eût aucune » part au déréglement et à la malice de ses » actions, ni aux passions injustes de ceux qui » les avoient produites. »

Aussi, tout Israël ne fit aucune difficulté de se soumettre à Baasa, qui le gouverna pendant vingt-quatre ans. » C'est, ajoute le même histo- » rien, que la puissance dont il étoit revêtu, » venoit de Dieu ; qu'elle étoit dans son ordre ; » et que cet ordre et la tranquillité publique » demandoient qu'on la respectât, et qu'on s'y » soumît : le devoir des particuliers étoit de lui » obéir, et de révérer dans sa personne la » puissance divine dont il (1) étoit déposi- » taire. »

Vous l'avez entendu, nos très-chers frères ; *le devoir des particuliers* est de révérer dans les autorités qui nous gouvernent, la puissance divine dont elles sont dépositaires : ce devoir n'est donc pas, comme quelques bouches mensongères ont pu vous le dire dans ces jours de discorde et de troubles ; ce devoir n'est donc pas un simple devoir de politique, fondé uniquement sur

(1) Abrégé de l'Histoire de l'Ancien Testament, imprimé à Paris, avec approbation et privilège, en 1746, tom. 4.

l'empire des circonstances, ou sur l'intérêt mobile des passions humaines. Ce devoir vient de Dieu même qui l'a gravé dans nos consciences, qui en a fait un article formel de son auguste religion. » *Soyez soumis*, nous crie de sa part l'a- » pôtre des nations, soyez soumis aux magistrats » qui vous gouvernent; car ils sont des minis- » tres de Dieu; *ministri enim Dei sunt.* » Saint Paul répète jusqu'à trois fois dans le même chapitre cet avertissement et cette expression : (1) obéissez au lois qui en émanent, non pas seulement par la crainte d'être punis, si vous les transgressez; mais par le commandement de votre conscience : malheur à vous si vous y manquez; vous attirerez (2) sur votre tête le glaive de la vengeance céleste.

Cette doctrine si pure, si sociale, si favorable à la stabilité des états et au bonheur des citoyens, Jesus-Christ l'avoit pratiquée avant que son apôtre la proclamât. Ouvrez avec nous l'évangile.

L'Homme-Dieu n'est point encore né; et déjà par la conduite qu'il inspire à sa mère, il prêche la soumission à la puissance temporelle. Un prince idolâtre étoit devenu maître de la Judée: son usurpation étoit notoire. Cependant dociles à son ordre, Joseph et Marie se rendent à Bethléem, dans la saison la plus rigoureuse, et dans le moment le plus critique pour eux; et, chose admirable! par cet acte de soumission, s'accomplit l'un des principaux oracles qui regardoient la venue du Messie.

---

(1) Rom. 13.
*Non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.* Ibid.

(2) *Qui . . . resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt.* Ibid.

A peine Jesus a-t-il paru dans le monde, qu'un prince jaloux et cruel le fait chercher pour l'étouffer. Par la fuite, il échappe à la cruauté d'Hérode; mais dans le dessein d'arriver jusqu'à lui, combien d'enfans sont immolés! Leur sang crie vengeance : certes, cette vengeance étoit au pouvoir de celui dont les esprits célestes venoient d'annoncer la naissance, et à qui une étoile miraculeuse avoit attiré des princes adorateurs du fond de l'Arabie; mais il ne veut donner que des exemples de patience et de soumission : il respecte l'autorité publique jusques dans un tyran barbare, qui en fait l'abus le plus révoltant.

Contemplez sur-tout le Sauveur dans ce moment où il va boire le calice affreux que lui a préparé la rage de ses ennemis : il le reçoit comme de la main de son père; il surmonte toutes les répugnances qu'éprouve en lui la nature : dans l'autorité du Très-Haut. Ses juges ne lui semblent que les instrumens de l'arrêt éternel qui le condamne à la mort : dans Pilate il voit le ministre du ciel plutôt que celui de l'empire : *vous n'auriez*, lui dit-il, *aucun pouvoir sur ma personne s'il ne vous étoit donné d'enhaut.* Admirable parole de résignation que de vrais chrétiens se trouvent souvent dans le cas de répéter!

Instruits par un si grand maître, comme lui ne regardez ceux qui sont établis pour vous gouverner, quelques noms, quelques titres que leur donne la societé, que comme représentant ici-bas le souverain du ciel et de la terre; alors votre respect pour eux aura un fondement sacré; alors, en leur obéissant, vous croirez obéir au souverain maître; alors vous ne balancerez

point à croire avec l'apôtre, que résister à ces puissances, ce seroit réellement résister aux ordres suprêmes de Dieu. (1)

Nous vous l'avons déjà dit, nos très-chers frères, cette doctrine fut aussi celle de nos prédécesseurs ; et plût à Dieu que tous ils y fussent restés fidèles ! Lisez et jugez si nous innovons les principes de votre soumission aux autorités civiles. La citation que nous allons faire, pourra vous paroître bien longue : mais elle est précieuse, sur-tout dans les circonstances présentes, que nous avons cru ne devoir pas vous en priver.

« La puissance, disoit en 1786, un évêque » français, dans une savante lettre pastorale ; » la puissance actuellement en possession de » régir l'état, a été ordonnée par Dieu-même : » voilà notre règle et le principe de notre » soumission. Citoyens des républiques, sujets » des monarchies, habitans des états régis par » des gouvernemens mixtes, nous n'avons » dans notre religion qu'une même loi. C'est » le même lien qui nous attache à nos diverses » patries ; c'est une base commune sur laquelle » toutes les constitutions différentes qu'on » pourra élever, trouveront un fondement so- « lide. Admirable loi, qui, sans favoriser au- » cun gouvernement, les protège tous ; qui » ne particularisant aucune obligation civile, » les fait toutes remplir ! Le christianisme forme » les citoyens ; mais il n'usurpe point sur l'au- » torité le droit de les conduire. Jesus-Christ » distingue expressément ce qui appartient à » César de ce qui appartient à Dieu : sa reli- » gion prescrit les vertus de chaque profes-

(1) *Qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit.* Rom. 13.

» sion , n'en détermine pas les devoirs : elle » ordonne au souverain de gouverner avec sa- » gesse ; mais elle ne lui apporte point les » règles du gouvernement : elle enjoint au ma- » gistrat de ne rendre que des jugemens équi- » tables , mais elle ne dicte point les lois d'a- » près lesquelles il doit les prononcer : elle » arme le guerrier pour la défense de sa pa- » trie ; mais elle ne lui nomme pas l'ennemi » qu'il doit combattre : elle fait rendre à cha- » cun ce qui lui est dû , respect , obéissance , » crainte , tribut ; mais elle ne fixe ni le genre , » ni l'étendue de l'obligation. En consolidant » tous les droits , elle les laisse tous à leur » place : elle maintient l'équilibre des pouvoirs , » en interdissant les usurpations ; mais elle ne » confère , ne règle , ne limite aucun pouvoir : » la seule autorité dont elle pose les bornes , » est la sienne propre. Mon royaume n'est pas » de ce monde , a dit Jesus-Christ : anathême » au ministre ignorant ou ambitieux qui ose- » roit franchir cette borne sacrée ; introduire » dans l'ordre civil des pouvoirs purement spi- » rituels ; et sous prétexte de la loi religieuse » qui ordonne l'accomplissement des devoirs » d'état , se rendre le juge des devoirs , et pré- » tendre les fixer ! nous le déclarons d'avance » criminel envers toutes les puissances ; usur- » pateur de l'une , profanateur de l'autre ; et » nous l'abandonnons aux peines que toutes les » deux réunissent sur sa tête. » (1)

Cette doctrine fut constamment suivie par tous nos pères dans la foi. Et dans quelles circonstances ? écoutez ce qu'en disent les écrivains les moins suspects. Pendant plus de 300

(1) Instruction pastorale , par Mgr. l'évêque de Langres , publiée à Paris , en 1786.

ans, l'empire Romain étant devenu tout militaire, le trône des Césars ne fut plus occupé que par des usurpateurs sanguinaires. Les révoltes, les guerres civiles, les trahisons, les emprisonnemens, les meurtres, les parricides, tels étoient leurs moyens ordinaires de se frayer la route à l'autorié suprême : celui qui y étoit parvenu par un crime monstrueux, en étoit bientôt arraché par un crime plus monstrueux encore. Durant plusieurs siècles, l'exercice de la souveraineté ainsi déplacé, balotté, transféré par des orages politiques, passa successivement en des mains plus impures et plus sanglantes les unes que les autres.

Certes, nos très-chers frères, s'il pouvoit être permis à des citoyens individuels de mépriser l'autorité publique, c'eût été pendant ces jours de tempêtes et d'horreurs où, comme l'observe un écrivain moderne, cette autorité ne servit qu'à opprimer la justice, qu'à immoler l'innocence, qu'à exterminer la seule religion véritable, qu'à exécuter et à couvrir de l'impunité les plus abominables forfaits; où elle dégénéra en un despostisme si violent, si atroce, si outrageant pour l'humanité, qu'on eût cru que la divine Providence en colère, au lieu de susciter des hommes sages, justes, modérés pour gouverner leurs semblables, avoit laissé échapper des enfers, des démons et des furies pour tourmenter les peuples.

Eh bien! durant cette longue période d'injustices, de barbaries et de blasphêmes, les chrétiens ne se démentent pas un moment. C'est pour ces tyrans atroces que les apôtres et les saints évêques, leurs successeurs, réclament *sous peine de damnation*, l'obéissance de tous les enfans et de tous les ministres de l'église. C'est à ces monstres qui les persécutent, qui les tor-

turent, qui les dévorent, que les chrétiens, toujours invariables dans leurs principes, vouent la soumission la plus respectueuse. C'est à ces meurtriers, encore teints du sang de leurs successeurs, que des légions chrétiennes promettent la fidélité la plus inviolable. Ces premiers héros du christianisme en ignoroient-ils l'un des devoirs les plus essentiels ? pourriez-vous, nos très-chers frères, vous en prétendre mieux instruits ? Non, sans doute. Si donc la soumission envers la puissance publique étoit alors pour eux un acte légitime, ou plutôt un devoir indispensable, comment cette même soumission seroit-elle aujourd'hui pour vous un crime, une prévarication, une sorte d'apostasie, comme quelques hommes voudroient vous le faire entendre ?

Le gouvernement actuel de France se montre sage, juste et humain : ce témoignage lui est rendu, même par les puissances étrangères.

Jaloux de faire oublier les maux causés par nos trop longues divisions, il invite tous les Français à la paix, à la concorde : il donne même l'espérance de voir notre religion sainte rendue à cette précieuse liberté, qui lui permette d'étendre par-tout ses douces influences. Et vous balanceriez de seconder ses vues bienfaisantes, du moins par une soumission que cette religion, d'accord avec vos vrais intérêts, vous commande ! Ah ! quand il eût plu à Dieu de prolonger ces jours désastreux, dont le seul souvenir nous fait frissonner d'effroi ; quand, ce que la calomnie la plus atroce ne pourroit se permettre de dire ; quand nos gouvernans auroient acquis l'exercice de la puissance publique par des voies aussi odieuses que les Caligula, les Dèce, les Commode ; quand ils en feroient un usage aussi horrible que les

Tibère, les Néron, les Domitien, encore l'obligation de respecter l'autorité dont ils seroient revêtus, l'obligation de leur promettre ou plutôt de promettre à la nation en leur personne, soumission et obéissance, seroit pour vous et pour nous, un devoir sacré. Mais combien, plus ne devez-vous pas cette soumission à des magistrats que le ciel vous a donnés dans sa miséricorde, à des magistrats qui vous ont délivrés des feux dévorans de la guerre civile, et vous ont empêchés de devenir la proie des nations étrangères; à des magistrats qui ont arrêté la république sur les bords de l'abyme où elle alloit s'engloutir, et l'ont affermie par une paix aussi avantageuse que brillante; qui après avoir, par leur génie, par leur valeur et leurs exploits, couvert de gloire notre nation, rappellent dans son sein l'industrie, le commerce, les arts, les sciences, et font leur bonheur de leurs concitoyens? Montrez donc pour eux une soumission constante et respectueuse; ou dites que vous ne voulez plus de la foi de vos pères, que vous ne voulez plus de la doctrine des apôtres, que vous ne voulez plus de l'évangile de Jesus-Christ.

Mais non; nous osons l'espérer de la grace du Seigneur, au nom de qui nous vous parlons: ceux d'entre vous, nos très-chers frères, qui à cet égard, sont encore dans l'erreur, ouvriront enfin les yeux à la lumière évangélique que nous leur présentons; et leur soumission aux lois et aux magistrats qui en sont les organes, accélérera leur bonheur, accélérera la prospérité générale.

## II.

### *Caractère de la soumission.*

L'obligation d'être soumis aux puissances qui existent, est incontestable: la raison, la

religion, cent exemples de l'ancien et du Nouveau Testament, nous le démontrent. Mais quel doit être le caractère de cette soumission ? Notre réponse sera simple, claire, et à la portée de vous tous, nos très-chers frères.

Dieu lit dans nos cœurs ; il y voit les motifs qui nous déterminent à agir. Ce même Dieu a en horreur la duplicité et le mensonge : il nous commande la soumission dans le cas dont il s'agit ; il veut donc que cette soumission soit franche et sincere : si, tandis que notre bouche la prononce, notre cœur la désavoue, dès-lors nous ne sommes plus à ses yeux que des fourbes et des imposteurs. Devant les hommes nous paroissons obéir à sa loi ; et dans le même-temps, devant lui, nous la foulons aux pieds. Dès-lors, notre condamnation est prononcée dans ce terrible reproche, que le Seigneur adressoit à des Juifs hypocrites : *ce peuple m'honore du bout des lèvres ; mais son cœur est loin de moi* (1).

Je hais la duplicité comme l'enfer, dit un héros païen dans un ouvrage célèbre. Ce mot énergique, qu'on diroit puisé dans nos divines écritures, plût à Dieu qu'il fût la devise de tous les catholiques !

Saint Paul nous dit : soyez soumis aux autorités établies, non pas seulement par un motif de crainte, mais aussi par un motif de conscience (2) Que votre soumission soit, non pas un acte de servitude, mais un acte de probité, ou plutôt de religion. Voilà votre règle, nos très-chers frères, si vous voulez agir en chrétiens.

---

(1) Isaïe. 29. -- 13. -- Matth. 15. -- 8.

(2) *Non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.*

Mais cette soumission, quel en est l'objet? se borne-t-elle à défendre tout discours et toute action contre le gouvernement sous lequel vous vivez? êtes-vous soumis à ce gouvernement, parce que vous ne formez point de conspirations pour le détruire, parce que vous n'entrez dans aucun complot qui tende à sa ruine? Sans doute, c'est-là l'un des premiers devoirs d'un vrai citoyen; mais ce devoir est loin de comprendre toutes ses obligations. Un fils est-il sincèrement soumis à son père par cela seul qu'il ne met pas le feu à sa maison? C'est ici le cas de vous rappeler le mot du prophéte-roi: *évitez le mal, et faites le bien.* (1)

La patrie est notre mère commune: c'est dans son sein que nous avons reçu le jour. Dès notre premier âge, nous avons éprouvé sa vigilance, ses soins, ses bienfaits. Ils doivent rester gravés dans nos cœurs; et la reconnoissance, autant que la piété filiale, nous défend de rien entreprendre contre ses intérêts. Attenter à son existence ou même à sa sureté, ce seroit de notre part un crime affreux; ce seroit un horrible parricide.

Mais ne nous bornons pas à n'être point des parricides: montrons-nous des enfans actifs et utiles de la grande famille; que nos vœux appellent la paix dans son sein; que nos travaux concourent à sa prospérité; que notre industrie et nos talens ajoutent à sa gloire, et que nos vertus assurent son bonheur. Car on l'a dit, et rien de plus vrai: des vertus des individus se forment les mœurs publiques; et de celles-ci résultent la force, le bonheur et la gloire d'une nation.

L'amour de la patrie est tellement naturelle à

(1) *Declina a malo et fac bonum.* Ps. 36.

l'amour

L'amour de la patrie est tellement naturel à l'homme, que les peuples anciens le portèrent à un dégré dont nous sommes encore étonnés. Les biens, la liberté, la vie même, ils savoient tout sacrifier à cet amour généreux. Qu'il est doux! qu'il est beau ! s'écrioit un poëte païen, de pouvoir (1) mourir pour sa patrie !

Mais c'est au sein du christianisme que ce sentiment doit s'épurer et s'aggrandir. C'est-là que l'homme doit apprendre à fouler aux pieds ses affections personnelles, ses intérêts particuliers, et à s'immoler tout entier au soulagement de ses frères, et au bonheur de sa patrie. Eh ! peut-on moins attendre de vrais disciples de l'Homme-Dieu, dont le sang coula pour ses frères; et qui, selon l'expression de Bossuet, *en offrant ce grand sacrifice qui devoit faire l'expiation de tout l'univers, voulut que l'amour de la patrie y trouvât sa place ? (2)*

Ces sentimens sont beaux, nous dira-t-on; j'y applaudis. Mais je vis dans la misère, dans la douleur, dans l'oppression : si la patrie est une mère que je doive aimer, ne suis-je pas aussi son enfant, qu'elle doit affectionner et protéger ? pourquoi donc ne fait-elle point cesser mes maux ? pourquoi tant d'autres sont-ils dans l'abondance, tandis que moi, je suis si misérable ?

La patrie, nos très-chers frères, aime tous ses enfans; ses lois les protègent tous : ses magistrats, placés de distance en distance, sont chargés de veiller sur eux tous, et de leur assurer l'exercice de leur liberté, avec la jouissance des produits de leurs travaux. Mais, obligée d'être juste, même dans sa bienfaisance, elle

(1) *Dulce et decorum pro patriâ mori.* Hor.

(2) Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture-Sainte.

ne peut dépouiller les uns pour enrichir les autres; et le remède de tous les maux n'est point dans son pouvoir. L'ordre de la société est l'ouvrage de la divine Providence. Celle-ci a marqué la place que chacun de nous doit y occuper, et la mesure des avantages dont il doit jouir; qui sommes-nous, pour oser blâmer l'œuvre du Très-Haut?

L'inégalité de taille et de force, d'esprit et de talens ne vous étonne point dans les hommes qui vous environnent : vous savez que cette inégalité est dans l'ordre éternel du Créateur, et vous n'avez garde d'en murmurer.

Mais l'inégalité de fortune et d'avantages temporels n'entre-t-elle pas également dans l'harmonie essentielle au corps social ? Supposez que nous soyons tous dans une aisance également uniforme, et que nous puissions tous également nous passer les uns des autres; qu'en arriveroit-il ? le travail, l'activité, l'industrie, le commerce, les arts et les sciences qui animent, qui embellissent la société, n'auroient presque plus d'alimens, et les hommes bientôt tomberoient dans une dégoûtante barbarie.

D'ailleurs, s'il est ici-bas quelque vrai bonheur, où pourriez-vous le trouver ? Seroit-ce au sein des grandes fortunes, ou dans les postes éminens ? mais combien, à cet égard, n'avez-vous pas dû être désabusés par les catastrophes dont vous avez été les témoins ? que sont devenus ces hommes à l'opulence, aux dignités desquels peut-être jadis vous portâtes envie ? que de foudres ont grondé sur leurs têtes ! de combien de coups terribles n'ont-ils pas été frappés, abattus, écrasés !

Le Sage demandoit à Dieu qu'il le plaçât entre la grandeur et la bassesse, entre la richesse et

la pauvreté : c'étoit là qu'il voyoit le bonheur. Citoyens estimables, à qui un travail assidu et moderé fournit les choses nécessaires à la vie; familles chrétiennes qui, à l'appui d'un négoce honnête et conduit par la probité, élevez vos enfans dans la crainte de Dieu et dans la pratique des vertus religieuses et sociales; combien vos jouissances sont plus pures, sont plus délicieuses que celles du luxe, du faste, de la vanité et de l'opulence ! C'est vous qui êtes les vrais heureux. Ah ! montrez-vous aussi les vrais patriotes.

Ces réflexions sont naturelles : elles peuvent beaucoup sur des cœurs droits, nous l'avouons; mais combien sont encore plus puissantes celles que nous offre notre divine religion ! « Courage, » mes enfans, nous crie-t-elle, ces jours de ca- » lamités et de douleur vont passer : et Dieu » qui les a permis pour vous éprouver, va » bientôt les remplacer par des jours de bon- » heur et de gloire. Enfans d'un père préva- » ricateur, il vous falloit ainsi effacer la tache » de votre origine : coupables vous-mêmes de » tant de fautes, dont votre conscience peut » vous offrir l'affligeant tableau, ne devez-vous » pas les expier avant de paroître au tribunal » de celui dont la justice et la sainteté com- » posent l'essence ? Les frères de Joseph, me- » nacés d'un traitement rigoureux; les jeunes » Machabées (1) subissant la mort la plus injuste » et la plus effroyable aux yeux des hommes, » s'écrioient : C'est ici une juste punition de » nos infidélités passées : (2) Tobie, le vertueux » Tobie, au milieu des actes de charité les plus » généreux, perd la vue, tombe dans la mi- » sère, éprouve de la part de sa femme et de

(1) *Nos enim pro peccatis nostris hoc patimur.* Machab. 7.-12.

(2) Tobie, chap. 1 et 2.

» sa famille des reproches sanglans ; que fait-il » dans une si terrible position ? il adresse à Dieu » cette touchante prière : Seigneur, vous êtes » juste ; tous vos jugemens sont pleins d'équité, » et toutes vos voies ne sont que miséricorde, » vérité et justice : Seigneur, souvenez-vous » maintenant de moi ; ne tirez point vengeance » de mes péchés, et ne rappelez point en votre » souvenir mes iniquités, ni celles de mes pères. » Nous n'avons point obéi à vos commandemens : » c'est pourquoi vous nous avez abandonnés au » pillage, à la captivité et à la mort ; et vous nous » avez rendus la fable et le jouet de toutes les » nations parmi lesquelles vous nous avez dis- » persés : Seigneur, vos jugemens sont grands et » terribles, parce que nous ne nous sommes » point conduits selon vos préceptes, et que nous » n'avons pas marché avec droiture en votre » présence. » A combien d'entre vous ces aveux et cette prière ne pourroient-ils pas convenir mieux encore qu'à Tobie ?

Mais fussiez-vous comme Job, innocens à vos propres yeux ; votre conscience vous permît-elle de dire comme lui : Que l'on pèse dans la même balance d'un côté mes péchés, de l'autre mes afflictions ; comme lui, fussiez-vous privés de tous vos enfans par des évènemens épouvantables, dépouillés d'immenses richesses par l'injuste violence des hommes, couverts de plaies et d'ulcères dégoûtans, exposés aux continuels sarcasmes de ceux-là même qui devoient vous consoler, encore devriez-vous vous dire comme lui : que je sois juste ou pécheur, je me soumets à vos décrets, ô mon Dieu ! Loin de moi l'audace de vous le reprocher ! si je l'osois, vous me poursuivriez comme un lion poursuit sa proie : vous ajouteriez de plus grands tourmens à ceux que

j'endure, et un nouveau déluge de maux viendroit fondre sur ma tête coupable. Je me borne donc à vous dire, avec un respect filial : Seigneur, vous m'aviez donné ces biens, ces avantages temporels : vous les avez repris; que votre volonté soit adorée, et que votre nom soit béni. (1)

Enfin, après avoir vu Jesus rassasié d'opprobres, et livré à la mort la plus cruelle et la plus ignominieuse, pousser néanmoins son dernier soupir en faveur de son ingrate et criminelle patrie, quel chrétien, s'il est digne de ce titre auguste, pourroit encore se faire un motif de son état, de sa pauvreté, ou de ses malheurs, pour haïr sa patrie, ou même pour lui refuser la soumission qui lui est due ? Cette patrie est votre mère : des enfans peuvent-ils méconnoître leur mère; peuvent-ils desirer sa ruine, parce qu'elle n'a pu ou n'a point voulu leur donner de grands biens ? parce qu'elle n'a pu ou n'a point voulu leur procurer un état commode et honorable ? La loi de Moyse, ou celle de l'évangile font-elles cette distinction, lorsqu'elles vouent à la mort toute personne convaincue d'avoir maudit son père ou sa mère. (2)

Nous vous le répétons donc, mes très-chers frères, dans quelque état, dans quelque position, dans quelque détresse même que vous vous trouviez, soyez soumis aux lois de votre patrie : rendez-lui tous les services que vous

---

(1) *Dominus dedit, dominus abstulit; sicut domino placuit, ita factum est : sit nomen domini benedictum* Job. 1. 20.

(2) *Qui maledixerit patri vel matri, morte moriatur.* Deutérom. 33. Matth. 15.

lui devez ; même tous ceux qui, sans être rigoureusement dus, peuvent dépendre de vous. » *Rendez le tribut à qui vous devez le tribut, les subsides à qui vous devez les subsides, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur.* (1)

*Tributs, subsides.* A ces mots nous vous entendons gémir ; le poids des impôts vous paroît trop lourd : votre portion des subsides, vous la trouvez excessive ; les charges publiques vous affligent.

Nos très-chers frères, permettez-nous de vous citer ce trait : il y a quelques années, un mécanicien habile inventa une machine au moyen de laquelle un homme d'une force ordinaire pouvoit porter des poids énormes ; mais ces poids étoient tellement distribués sur toutes les parties de son corps, que chacune n'en soutenoit que la portion qui étoit de sa force, et qui ne pouvoit gêner ses mouvemens.

Ce que cette machine ingénieuse faisoit pour le corps humain, une combinaison sage le peut aussi dans le corps social. La force de celui-ci, comme la force de celui-là, peut s'élever à un degré prodigieux, dès que tous ses membres y contribuent dans une juste proportion : et c'est à quoi veut atteindre notre gouvernement ; non dans le dessein d'augmenter la masse des subsides, mais afin d'en diminuer la pesanteur pour chacun de nous.

Des hommes sages et hmains pensent que, même dans l'état actuel des choses, les impôts sont moins onéreux qu'ils ne l'étoient en 1788 et 1789 ; et les raisons qu'ils en donnent paroissent assez plausibles.

(1) Roman. 13.

Mais si, par la longueur de nos guerres ; si par des évènemens qu'il étoit difficile de prévoir ou d'empêcher, le poids de nos charges publiques vous semble encore onéreux, dumoins il s'allège par la répartition sage qui s'en fait sur tous les membres de notre république. Nul privilège, nulle exemption ne peut aujourd'hui en reporter sur vous la portion de quelques autres : si l'erreur ou la malveillance entreprenoit à cet égard de blesser vos droits, la loi est-là pour recevoir vos plaintes, et forcer le magistrat de vous rendre justice.

Mais aussi, la justice que vous réclamez pour vous, gardez-vous de la violer envers votre voisin : vous vous croiriez grevés, s'il faisoit retomber sur votre tête le poids que la sienne doit supporter ; de même, vous vous rendriez coupables si, d'une manière quelconque, vous ajoutiez à la sienne la portion des charges de l'état qui vous revient. La somme que doivent produire les subsides est calculée ; elle est nécessaire pour les dépenses du gouvernement ; et il faut qu'elle se trouve : si de vingt millions d'hommes appelés à la former, il n'y avoit que quinze millions qui voulussent y contribuer, il est évident que ces derniers payeroient un quart de plus qu'ils n'auroient dû ; ou qu'il se trouveroit au trésor national un *déficit* préjudiciable au maintien de l'ordre, très-funeste à la sûreté, à la prospérité de l'état. Dans le premier cas, ce seroit une injustice criante, imputable aux cinq millions de français qui auroient manqué d'acquitter leur dette de citoyens : dans le second cas, ce seroit un malheur public dont les mêmes hommes seroient encore responsables.

Qui de vous, nos très-chers frères, s'il écoute la voix de sa religion, ou même celle de sa conscience, n'aura horreur de se rendre coupable de l'un ou l'autre de ces délits? Loin donc de vous toute pensée de frustrer votre patrie du secours qu'elle vous demande, et que vous lui devez! loin de vous ces fraudes, ces ruses, ces déclarations fausses, ces réticences hypocrites que la religion condamne, dont l'honneur rougit, et qu'un homme droit abhorre!

Quelques-uns de vous allégueront peut-être la modicité de leur fortune, les malheurs du temps, leur détresse même. Nous leur répondrons : si votre détresse est extrême, loin de rien exiger de vous, la patrie vous offrira des secours : mais la modicité de votre fortune ne vous dispense point de fournir votre contingent au trésor national.

Lorsqu'interrogé si l'on devoit payer le tribut à César, Jesus-Christ fit cette réponse célèbre : *Rendez à César ce qui est à César*, à quelle sorte d'hommes parloit-il? N'étoit-ce qu'à des riches? mais la plupart de ceux qui le suivoient, qui l'environnoient, qui se montroient avides de l'entendre, n'étoient que des hommes pauvres; deux fois ce fut par un miracle qu'il les empêcha de mourir de faim. Eh bien! c'est à ceux-là, non moins qu'aux pharisiens, qu'il commande, sans exception, de payer fidèlement leurs *impositions*. Il fait plus : il leur en donne lui-même l'exemple. Et combien de circonstances relèvent encore cet exemple auguste! Vous le savez : Jesus nâquit dans un étable; une crêche fut son berceau; et présenté au temple pour obéir à la loi, il n'y est racheté qu'au prix fixé pour l'indigent. Durant le

temps de sa jeunesse, où trouve-t-il sa subsistance ? dans le travail de ses mains. Pendant 30 ans, un atelier obscur est son asyle habituel. Le temps de se montrer au monde est-il venu ? sa pauvreté semble augmenter encore : dans les jours de sa prédication, il n'a pas où reposer sa tête. Il ne vit plus alors que de la charité de ceux qui l'accueillent dans leurs maisons ; et ses disciples éprouvent tellement le besoin, qu'ils se nourrissent de quelques épis de blé froissés dans leurs mains : enfin c'étoit au nom d'un usurpateur idolâtre qu'on demandoit le tribut à des juifs. Que de motifs spécieux pour s'en dispenser ! et cependant Jesus-Christ veut que lui et ses disciples le payent : et afin que ce devoir soit accompli, sur le champ il opère un miracle. Quelle leçon pour nous qui avons le bonheur de croire en Jesus-Christ, et qui faisons (1) profession d'être ses imitateurs !

Le Sauveur fait trouver dans la bouche d'un poisson, de quoi payer ce que réclame l'autorité publique : sans doute il le fait rencontrer là, parce que la plupart de ses disciples étoient de pauvres pêcheurs, et pour nous avertir que chacun de nous doit trouver la même ressource dans le produit de son état. Oui, vous la trouverez, cette ressource, dans le sein de la terre, vénérables cultivateurs ; vous la trouverez dans l'industrie de vos mains, artisans estimables ; vertueux pères de famille, vous la trouverez dans vos épargnes, et dans les retranchemens d'un luxe ruineux. O que l'amour de la patrie est ingénieux quand il est sincère, quand il est religieux ! que de moyens il sait découvrir pour se manifestrer ! Qu'il est beau, qu'il est touchant

(1) Christianus alter christus.

d'entendre nos pères dans la foi, dire aux empereurs idolâtres qui les pilloient, qui les persécutoient sans cesse : « Seigneur, on nous pré-
» sente à vos yeux comme des ennemis de l'em-
» pire ; un mot suffit pour confondre cette ca-
» lomnie. Interrogez vos receveurs des deniers (1)
» publics ; ils vous diront, si de tous vos sujets,
» nous ne sommes pas les plus exacts à nous
» rendre à leurs bureaux : ils vous diront com-
» bien les revenus de l'empire sont augmentés
» depuis l'établissement du christianisme. Frauder
» la moindre partie du tribut que vous exigez,
» ce seroit à nos yeux un crime déshonorant ;
» nous croirions non pas avoir conservé notre
» bien, mais avoir volé le bien public.

Nos très-chers frères, nous sommes les successeurs de ces hommes purs, intègres : faisons voir que nous avons hérité de leurs sentimens ; faisons revivre leur franchise, leur loyauté, leur sublime délicatesse ; et que les receveurs des deniers publics en France, soient aujourd'hui comme autrefois, ceux de Rome, forcés de se féliciter d'avoir affaire à de vrais chrétiens.

Pères et Mères sensibles, une autre plainte se fait entendre sur-tout de votre part : depuis quelques années, vos fils sont éloignés de vous ; plusieurs même d'entr'eux ont été moissonnés par le fléau de la guerre. Nous la savons, et nous en gémissons avec vous : ah ! que ne nous est-il donné de les rappeler du tombeau ! du moins, que ne pouvons-nous étouffer jusqu'à la dernière étincelle de cette longue et cruelle guerre qui tient encore les autres éloignés de vos tendres embrassemens ! Vous le savez, Seigneur, depuis plus de dix

(1) Tertullien, Apolog.

ans, nos prières et nos larmes n'ont cessé de vous demander la paix pour notre patrie, la paix pour toute l'Europe : une partie de nos vœux vous l'avez exaucée. Ah ! mettez le comble à votre bonté paternelle : dites dans votre miséricorde que la guerre cesse par-tout; et par-tout les peuples réunis en votre nom, béniront dans un religieux concert le Dieu de la paix.

Ce mot pacificateur, nous osons l'espérer, nos très-chers frères, mille circonstances heureuses semblent nous l'annoncer : que vos douloureuses divisions n'en retardent pas le moment desiré. Hélas ! ce sont elles, ce sont vos désastreuses divisions qui ont allumé, qui ont prolongé jusqu'à ce jour la guerre qui retient vos enfans : ce sont elles qui ont creusé presque tous les tombeaux de nos compatriotes, de nos frères, de nos amis moissonnés à la fleur de leur âge. Comptez les français qui sont tombés sous le glaive des étrangers, et ceux qui ont péri par les mains de leurs concitoyens; et, comme nous, vous serez forcés de vous écrier : Seigneur, vous n'êtes point l'auteur de nos maux : nos maux ne viennent que de nous-mêmes : c'est parce que nous avons été divisés, que le glaive de la mort s'est si long-temps promené sur nos têtes. Ah ! si la voix de votre apôtre eût été écoutée; si l'exemple des premiers chrétiens eût été suivi; si, religieusement soumis à la nouvelle forme de gouvernement qu'il vous avoit plu de nous donner, les catholiques de France, comme ceux de l'empire Romain, avoient évité de se mêler dans les intrigues, dans les querelles de la politique et de l'ambition; de combien de maux, de combien de crimes l'humanité et la religion n'auroient point à gémir !

Du moins, N. T. C. F., profitez de cette leçon terrible : n'écoutez plus les perfides qui vous ont égarés ; n'invitez plus vos fils à fuir les drapeaux de leur patrie, ne les invitez plus à préférer au glorieux titre de soldats français, le titre ignominieux de lâches déserteurs, et peut-être hélas ! le rôle abominable de brigands et d'assassins.

Par qui, en effet, la terreur régne-t-elle encore dans plusieurs de nos contrées ? Par qui les voies publiques sont-elles infestées ? Par qui chaque jour, les forfaits les plus horribles viennent-ils encore épouvanter vos oreilles ? N'est-ce point par de jeunes français qui avoient été appelés à partager la gloire de nos légions triomphantes ? Leurs familles les ont détournés de la carrière de l'honneur et du devoir : le ciel a puni ces familles, en permettant que leurs fils s'enfonçassent dans la fange du crime et de l'infamie.

Les bras de vos fils, nos très-chers frères, étoient nécessaires à la patrie ; elles les a réclamés. La plupart ont obéi à sa voix ; ils le devoient : la nature et la religion le leur commandoient. La nature : la patrie est notre mère commune. Un enfant peut-il voir sa mère dans un péril extrême, et ne pas voler à son sécours ? Les romains étoient souvent livrés à des divisions domestiques : mais un ennemi venoit-il menacer leur patrie ? dès l'instant, toutes les divisions cessoient ; une seule voix se faisoit entendre à tous les cœurs : Romains, songez à défendre votre patrie en danger : et tous se réunissoient pour repousser l'ennemi. Le même sentiment régna long-temps parmi les grecs ; ce fut quand sa voix ne fut plus écoutée, qu'ils virent leurs républiques se dissoudre, et qu'ils tombèrent eux-mêmes dans une honteuse servitude. Que

peut en effet devenir une société, si tous ceux qui la composent, ne veulent plus s'entendre pour en soutenir l'édifice ?

Si la nature et la raison inspirent aux citoyens de s'armer pour leur patrie, la religion leur en fait aussi un devoir. En effet elle leur prescrit d'obéir aux chefs de la société. Ces chefs commandent de courir aux armes ; la religion répète, en quelque sorte, leur commandement, et déclare à chacun qu'il doit se rendre au poste qui lui est désigné. C'est sur-tout ici le cas de rappeler le mot de l'apôtre saint Paul : *résister à l'autorité* qui commande, *c'est résister (1) à l'ordre même de Dieu.*

Cette doctrine étoit celle des israélites, comme elle est celle des chrétiens. Saül fait annoncer que la ville de Jabés est assiégée, et réduite à l'extrêmité par le roi des Ammonites. A cette nouvelle, dit l'Ecriture, tout le peuple s'assemble (2) comme un seul homme ; et 330,000 hommes marchent au secours de leurs concitoyens en danger.

Gédéon et Jephté négligent de convoquer quelques tribus dans un moment où l'état étoit menacé : ces tribus s'en plaignent hautement. Ne les avoir point appelées à partager avec leurs frères, le mérite et la gloire de vaincre et de sauver leur patrie, c'est pour elles un outrage contre lequel elles réclament (3).

David fait inviter Urie de se retirer dans sa maison, et d'y passer paisiblement quelques jours avec son épouse (4) Quoi ! répond ce généreux militaire, l'Arche de Dieu, Israël et Juda sont sous des tentes : mes frères sont en

(1) Qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. *Rom.* 23.

(2) I. Reg. XI.

(3) Jud. VIII. et XII.

(4) 2 Reg. XI.

présence de l'ennemi ; et moi, j'irais me cacher indignement au sein de ma famille. J'en jure par le salut d'Israël, il n'en sera point ainsi.

Mathathias, sur le point de mourir, assemble tous (1) ses enfans, et leur dit : » L'orgueil » et la tyrannie ont prévalu ; voici des temps de » malheur et de ruine pour vous. Prenez donc » courage, mes enfans : soyez zélateurs de la » loi, et mourez pour le Testament de vos pères. »

Ce sentiment resta profondément gravé dans le cœur de ses fils ; il n'y avoit rien de plus ordinaire dans leurs bouches que ces paroles : » Mourons pour notre peuple et pour nos frè- » res : prenez courage, disoit Juda aux Ma- » chabées, soyez tous gens de cœur ; et com- » battez vaillamment ces nations armées pour » notre ruine : il vaut mieux mourir à la guerre, » que de voir périr notre pays et le sanctuaire ». Et ailleurs : » A Dieu ne plaise que nous fuyons » devant l'ennemi ! si notre heure de mourir » est arrivée, mourons en gens de cœur pour » nos frères, et ne mettons point de tache à » notre gloire ». (2)

Tels furent aussi, dans les plus beaux jours du christianisme, les sentimens des chrétiens : les armées des empereurs en étoient remplies ; et c'étoit, au jugement des païens eux-mêmes, les plus intrépides dans les combats, et les plus scrupuleux observateurs de la discipline militaire. Ce qu'ils ne pouvoient faire par leurs armes, le ciel l'accordoit à leurs prières. Témoin la pluie obtenue par *la légion fulminante* ; miracle attesté par les lettres même de l'empereur Marc-Aurèle (3).

---

(1) 1 Macchab. XI.

(2) *Ibid.* III. et XI.

(3) *Eusèbe. l.* 5, *c.* 5. -- Ce fait, quant au fond, est rapporté par des auteurs même païens et contemporains. Tertullien parle de la lettre de Marc-Aurèle comme l'ayant vue.

Songez, nos très-chers frères, que vos enfans sont les successeurs de ces généreux chrétiens : ne les détournez donc pas de marcher sur leurs traces. Ah ! plutôt exhortez-les à se montrer comme leurs glorieux modèles, les plus braves et les plus soumis de l'armée ; qu'à l'épée de la valeur ils joignent le glaive de la prière : et vous, tandis qu'ils combattent en héros chrétiens, élevez vos mains au ciel ; priez le Seigneur de répandre sur eux, avec l'esprit de courage et d'intrépidité, celui de prudence et de sagesse. C'est alors, que sollicité par les vœux de parens soumis et chrétiennement résignés, le Seigneur couvrira vos enfans du bouclier de sa toute-puissance.

Un jeune lacédémonien se sépara de son armée qui avoit été vaincue, et se rendit auprès de sa famille : sa mère ne voulut point le voir, parce qu'à ses yeux il étoit flétri et déshonoré. Dans le même temps, une autre lacédémonienne apprend que son fils, après avoir fait des prodiges de valeur, est resté sur le champ de bataille. aussitôt elle se pare de ses plus beaux habits ; et, suivie des personnes de sa maison, elle se rend au temple pour y remercier ses dieux de ce que son fils avoit dignement rempli son devoir. O mères et pères chrétiens ! ce que la nature et la raison inspiroient à des idolâtres, la sublime religion de J. C. ne pourroit-elle vous le faire entendre ? Le Dieu, qui dans un jour, ôta à Job tous ses enfans, touché de la profonde résignation de ce père religieux, l'en dédommagea bientôt par une famille plus nombreuse et plus brillante que la première. Ce Dieu est le vôtre : sa bonté et sa puissance sont toujours les mêmes. Montrez aussi une respectueuse résignation à sa volonté sainte ; et comme

le vertueux Job, comptez sur les trésors de sa miséricorde. (1)

Nous nous résumons donc ; et nous vous disons : la soumission des catholiques aux lois de leur patrie, doit être franche, sincère, active. Les sacrifices qu'elle commande peuvent s'étendre aux biens, à la liberté, à la vie même : elle ne connoît qu'une barrière qui doive l'arrêter ; c'est la volonté précise de Dieu ; c'est lorsque pour obéir aux hommes, on seroit dans le cas de désobéir à Dieu : ce point, le plus délicat de cette matière, nous allons vous l'expliquer d'après les lois de J. C. et celles de son église.

## III.

### *Etendue de la soumission.*

Ici, nos très-chers frères, nous devons poser quelques principes, dont les conséquences lumineuses pourront vous éclairer et régler votre conduite.

Et d'abord, distinguez la fidélité, de l'obéissance ; deux choses qu'il n'est point rare de confondre, et dont la confusion a, dans ces derniers temps, égaré bien des personnes. Votre fidélité consiste à procurer, par tous vos moyens, le bonheur de votre patrie, et à ne trahir ses intérêts d'aucune manière ni dans aucune circonstance. Ce devoir, jamais sous quelque prétexte que ce soit, il ne peut vous être permis de le violer. Il est fondé, d'un côté, sur le droit naturel, qui nous commande dans tous les temps et dans tous les lieux ; et, de l'autre, sur le précepte de l'évangile, qui nous ordonne d'aimer tous les hommes, à plus forte raison tous concitoyens ; et qui nous défend de nuire même à nos ennemis.

(1) Crede Deo et recuperabit te. *Eccl.* 2-6.

Votre

Votre obéissance consiste à respecter les lois de votre patrie, et à exécuter les ordres qui émanent de ses chefs : comme ces lois et ces ordres sont l'ouvrage d'une autorité humaine, autorité qui peut tomber ou être entraînée dans des erreurs graves, évidemment l'obéissance qui leur est due, doit être une obéissance discrète, qui ne contrarie les droits ni de la religion, ni de l'humanité, ni de la patrie elle-même. Loin donc de nous la pensée de vous prêcher ici une obéissance aveugle aux ordres justes ou injustes de nos gouvernans; une basse dépendance, toujours prête à leur sacrifier les lois essentielles de notre religion ou celle de notre république; une complaisance criminelle qui, pour leur plaire, étouffe le cri de la conscience, et leur immole jusqu'aux droits de l'humanité. Ah ! nos gouvernans repousseroient eux-mêmes une doctrine aussi étrange, une doctrine aussi indigne du citoyen que du chrétien. Jamais il ne nous est permis de nous révolter; mais quelquefois il peut nous être défendu d'obéir.

Dieu est le vrai souverain des nations. Cette vérité fondamentale que le grand Bossuet enseignoit à un jeune prince destiné à gouverner les Français; cette vérité que les orateurs chrétiens faisoient entendre jusques aux monarques les plus absolus, pourrions-nous craindre de la manifester au sein d'une république où, loin de méconnoître les droits de Dieu, on consacre même les droits du peuple ? Nous disons donc avec nos divins oracles : « Béni soyez-vous, ô » Seigneur, Dieu d'Israël, notre père de toute » éternité, et durant toute éternité ! A vous, » Seigneur, appartiennent la majesté, la puis- » sance, la gloire, la victoire et la louange. » Tout ce qui est dans le ciel et dans la terre « est à vous : il vous appartient de régner; et

» vous commandez à tous les princes. Les gran-
« deurs et les richesses sont à vous : vous do-
» minez sur toutes choses : en votre main est
» la force et la puissance, la grandeur et l'empire
» souverain. » (1)

L'empire de Dieu est éternel ; et de-là vient qu'il est appelé le roi des siècles. (2)

L'empire de Dieu est absolu. Qui osera vous dire : Seigneur, pourquoi faites-vous ainsi ? ou qui se soutiendra contre votre jugement. (3)

Le premier titre, le fondement de cet empire absolu, c'est la création. Dieu a tout tiré du néant, et c'est pourquoi tout est en sa main. Le Seigneur me cria, dit le prophète Jérémie : » Va en la maison d'un potier : là, tu entendras » mes paroles : et j'allai à la maison d'un potier ; » et il travailloit avec sa roue ; et il rompit un » pot qu'il venoit de faire de boue, et de la » même terre, il en fit un autre : et le Seigneur » me dit : ne puis-je pas (4) faire comme ce » potier ? comme cette terre molle est en la » main du potier, ainsi vous êtes en ma main, » dit le Seigneur. »

L'autorité de Dieu est donc l'autorité suprême ; toute autorité qui ose contredire celle-là, franchit donc sa limite naturelle ; et dès ce moment, l'on ne peut lui obéir. Cette obéissance lui seroit préjudiciable à elle-même ; et, en paroissant la respecter, on travailleroit à sa ruine.

En effet, le Souverain, quelque nom qu'on lui donne, tire évidemment son pouvoir de Dieu, puisque, selon l'oracle de l'apôtre, il n'est point pouvoir qui ne vienne de Dieu : *non est potestas*

(1) Paralipom. 29-10.
(2) Apocalyp. 15-3.
(3) Sapien. 12-12.
(4) Jérém. 18-26.

*nisi a Deo*. Son autorité est donc bien inférieure en degré à l'autorité de Dieu, puisque c'en est une très-foible émanation.

De son côté, ce magistrat suprême communique aussi son autorité à des ministres, à des préfets, à des hommes qui, sous lui, gouvernent secondairement.

Mais s'il veut qu'on lui obéisse, lors même qu'il va contre une autorité qui lui est infiniment supérieure; de quel front osera-t-il blâmer ceux qui exigeront l'obéissance pour des actes également contraires à sa propre autorité ?

Souverains, magistrats suprêmes, vous tous chefs des nations, connoissez donc vos vrais intérêts; obéissez si vous voulez qu'on vous obéisse. Si vous desirez que les peuples respectent votre autorité, vous-mêmes respectez l'autorité de Dieu. Si une fois vous brisez la chaîne des pouvoirs, où enfin vous arrêterez-vous ? Si l'auguste autorité de Dieu est méconnue de vous, la vôtre ne pourra-t-elle pas aussi être méconnue du ministre, celle du ministre, du préfet, etc. ? A quelle anarchie, à quelle confusion, à quel désordre ne va point aboutir le mépris d'un gouvernant pour l'autorité sainte, pour l'autorité mère, qu'on nous permette cette expression, du suprême modérateur de l'univers !

Cependant, nous l'avouons, ou plutôt nous le déclarons hautement, cette faute des chefs est loin de pouvoir autoriser la faute des subalternes. Le même Dieu qui demandera, aux premiers, compte de leur mépris pour la foi, frappera également les seconds, s'ils méprisent l'autorité de leurs chefs. Mais si l'on ne doit point obéir au gouverneur contre les ordres du souverain, moins encore doit-on obéir au souverain contre les ordres de Dieu.

Cette doctrine fut proclamée par les apôtres. Jesus-Christ leur avoit commandé d'annoncer, en son nom, l'évangile à toutes les nations : le magistrat de Jérusalem leur défendit de rien prêcher au nom de Jesus ; alors ils répondirent : *il faut plutôt obéir à Dieu* (1) *qu'aux hommes ;* et ils continuèrent d'annoncer l'évangile.

Docile à cette maxime sacrée, une légion de héros chrétiens répondit à un empereur païen qui lui commandoit des choses contraires à la loi divine : « ô empereur, nous sommes vos soldats, » mais nous sommes aussi les serviteurs de Dieu ; » nous vous devons le service militaire, mais à » lui nous devons la sincérité de nos hommages : » nous sommes prêts à vous obéir, comme nous » l'avons toujours fait, si vous ne nous com- » mandez rien qu'il nous défende : si nous étions » assez lâches pour lui manquer, aurions-nous » assez de courage pour vous être fidèles ? Notre » premier serment a été prêté à Jesus-Christ, » le second à vous ; pourriez-vous croire à celui- » ci, (2) si vous nous voyiez violer celui-là ? »

Cette doctrine fut reconnue par de généreux commandans de provinces, à l'occasion de l'édit qu'une politique fausse et cruelle arracha au foible Charles IX contre les Calvinistes de France. Sommés de mettre à exécution cet édit sanguinaire, ces commandans répondirent : « pour exécuter cet » ordre, il nous faudroit des bourreaux ; il ne s'en » trouve pas un seul parmi les soldats que nous » avons l'honneur de commander : nous sup- » plions V. M. d'employer, en choses possibles, » quelque hasardeuses qu'elles soient, nos bras » et nos vies. »

Cette doctrine fut spécialement défendue par

(1) *Obedire oportet Deo magis quàm hominibus.* Act. 5-29.
(2) Réponse de la légion Thébéenne à l'empereur Maximien.

vous, ô immortel Hennuyer; (1) par vous dont le nom ne peut être prononcé sans attendrissement; par vous dont la conduite auroit dû, dans ces derniers tems, servir de règle à tant de pasteurs égarés ! A la vue de cet édit barbare, ce vertueux pontife s'écria : « Non, je ne saurois » me résoudre à souffrir que mes brébis soient » égorgées. Elles se sont éloignées du bercail, je » le sais et j'en gémis; mais je ne désespère pas » de les y voir revenir. Au reste, ce n'est point » avec des poignards que Jesus-Christ veut qu'on » ramène ses enfans égarés. » Le gouverneur insiste, et l'évêque redouble de courage : « Non, » tant qu'il me restera un souffle de vie, vous » ne les exécuterez point dans mon diocèse, ces » ordres sanguinaires. --- Mais il y va de ma tête, » si l'ordre n'est exécuté. --- Je prends le tout sur » la mienne; » et à l'instant il donna un écrit par lequel il déclaroit que lui seul avoit arrêté l'exécution des ordres du roi.

A ce trait, N. T. C. F. reconnoissez un vrai ministre de l'évangile, un digne successeur des apôtres. Voilà la doctrine, voilà la morale de Jesus-Christ. L'église de France ne s'en est point écartée dans ces derniers temps. Vous le savez, et plusieurs d'entre vous peuvent nous en rendre témoignage : cette doctrine sublime, nous l'avons professée, nous l'avons mise en pratique autant que nous l'ont permis les troubles affreux dont nous sortons. Ah ! que ne nous a-t-il été donné, comme à l'illustre évêque de Lizieux, d'éloigner aussi de tous nos diocésains le glaive homicide. Du moins nous les avons défendus, nous les avons consolés; au milieu du plus effroyable déluge, nous leur avons conservé la plus précieuse portion de leur héritage, la foi

(1) Jean Hennuyer, évêque de Lizieux.

de leurs pères. Oui, malgré les injustices, les outrages, les menaces, les prisons, les échafauds, nous sommes restés fidèles aux vérités saintes. l'impiété a commandé ; nous n'avons point obéi ; la persécution a éclaté, nous avons bravé ses fureurs ; et nos successeurs recevront par nos mains le depôt de la foi catholique dans toute son intégrité.

Vous le voyez donc, N. T. C. F., il est des cas dans lesquels il ne vous est point permis, que disons-nous ? dans lesquels il vous est défendu d'obéir aux autorités les plus légitimes : c'est lors que leurs ordres se trouvent dans une opposition manifeste avec les ordres de Dieu, avec les droits sacrés de l'humanité, ou avec les lois constitutives de votre pays. Alors votre devoir est de répondre comme les apôtres : *nous devons obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ;* alors vous devez vous considérer comme des soldats fidèles placés en faction, et obligés d'observer inviolablement, même envers vos généraux, la consigne qui vous a été donnée par votre religion ; par votre patrie ou par la nature ; mais dans ces cas même, votre fidelité doit encore rester inébranlable : la non-obéissance vous est seule permise ; toute révolte vous est absolument défendue. L'injustice, l'impiété, la persécution ; rien ne sauroit l'autoriser : ici, l'ancien et le nouveau testament se trouvent encore parfaitement d'accord.

Nabuchodonosor étoit impie et orgueilleux jusqu'à vouloir s'égaler à Dieu, et jusqu'à faire mourir ceux qui lui refusoient un culte sacrilège. Néanmoins, Daniel lui témoignoit le plus grand respect, et le peuple de Dieu ne cessoit de prier pour sa conservation.

Achab et Jézabel avoient fait mourir tous les prophètes du Seigneur : Elie s'en plaint à Dieu ; (1)

(1) III. Reg. XIX.

mais il n'en demeure pas moins dans la soumission.

L'impiété de Manassès étoit horrible. Il pécha et fit pécher Juda contre le Seigneur : il s'efforça d'abolir son culte, persécutant ses fidèles serviteurs, et faisant regorger Jérusalem de leur sang. Isaïe et d'autres saints prophètes (1) eurent le courage de le reprendre de ses crimes ; mais jamais ils n'excitèrent contre lui le moindre tumulte.

Ouvrez l'évangile ; qu'y voyez-vous ? Presque sous les yeux de Jesus-Christ, Jean-Baptiste, dont il venoit de faire le plus bel éloge, est arrêté, est chargé de fers, et bientôt immolé avec la plus horrible barbarie. Cette conduite d'Hérode ne peut arracher à Jesus-Christ le moindre murmure, ni même le porter à délivrer Jean-Baptiste, ou à lui sauver la vie par un miracle.

Dans le jardin des Oliviers, le Sauveur, d'un seul mot, renverse tous ceux qui s'avançoient pour se saisir de sa personne sacrée ; c'est la seule preuve qu'il leur donne de sa puissance. Du reste, il se soumet, et se laisse conduire à ses juges ; il n'ouvre la bouche que pour demander à son père le pardon de ses bourreaux.

A la cour d'Hérode, il refuse de faire servir sa toute-puissance à l'amusement de son souverain ; mais en même-temps, il garde un silence respectueux : il souffre les dérisions sans aigreur, et se laisse immoler sans résistance.

Voyez maintenant la conduite de ses apôtres : saint Paul ordonne de prier pour les empereurs ; et l'empereur qui régnoit dans ce temps, étoit Néron, le plus impie et le plus méchant de tous les hommes.

---

(1) IV. Reg. XXI.

Saint Pierre et Saint Paul recommandent aux fidèles d'être soumis aux puissances ; et les plus décidés ennemis de Jesus-Christ étoient alors les souverains dans lesquels ces saints apôtres faisoient respecter aux chrétiens l'ordre de Dieu.

Suivez également les disciples des apôtres. Contemplez les chrétiens sous le règne de Julien l'apostat : cet empereur emploie la ruse, la perfidie, la violence, les tortures, toutes les ressources du génie, et toutes les forces de l'empire pour étouffer le christianisme. Les chrétiens, dit saint Augustin, ne s'en montrent ni moins fidèles, ni moins zélés pour le service de cet attroce persécuteur. Quand il leur dit : offrez de l'encens aux idoles, ils s'y refusent ; mais, leur dit-il marchez, combattez pour l'empire ; sans hésiter ils obéissent.

Cependant l'évangile étend ses progrès ; les nations se convertissent ; les chrétiens se multiplient ; l'église de J. C. embrasse déjà presque toutes les parties connues du monde. Eh bien ! durant plus de 700 ans, on ne voit pas un seul chrétien qui désobéisse aux autorités civiles sous prétexte de religion. Tous ils purent dire, comme du temps de Tertullien, s'il est un seul d'entre nous qui soit accusé d'autre chose que d'être chrétien ; s'il est coupable d'un autre délit, dès-lors il n'est plus des nôtres, dès-lors il n'est plus chrétien : *Jam non est christianus.* (1)

Voulez-vous une preuve frappante de la soumission paisible des chrétiens pendant les plus horribles persécutions ? lisez ces paroles de Tertullien aux empereurs qui les persécutoient.

» Outre les ordres publics par lesquels nous » sommes poursuivis, combien de fois le peuple » nous (2) attaque-t-il à coups de pierres, et met- » il le feu à nos maisons dans la fureur des » bacchanales ? On n'épargne pas les chrétiens

(1) Tertullien. apolog. n. 44.
(2) Apolog. de Tertullien, n, 37.

» même après leur mort : on les arrache du re-
» pos de la sépulture et comme de l'asyle de la
» mort ; on les met en pièces, et on traîne par
» les rues leurs cadavres demi rongés : et cepen-
» dant quelle vengeance ont exercée contre vous
» des gens si cruellement traités, des gens que
» vous accusez d'être si ardens pour la révolte?
» Ne pourrions-nous pas avec quelques flam-
» beaux mettre le feu à la ville, si parmi
» nous il étoit permis de faire le mal pour le mal?
» Et si nous voulions agir ouvertement contre
» vous manquerions-nous de troupes et d'armées.
» Les Maures, les Marcomans, les Parthes mê-
» me, qui sont renfermés dans leurs limites, se
» trouveroient-ils en plus grand nombre que nous,
» qui sommes répandus sur toutes les parties de
» la terre : il n'y a que peu de temps que nous
» paroissons dans le monde; et déjà nous rem-
» plissons vos villes, vos îles, vos châteaux,
» vos assemblées, vos champs, les tribus, les
» décuries, le palais, le sénat, le barreau, la
» place publique; il n'y a que vos temples où
» nous ne pairoissions point. A quelle guerre
» ne serions-nous pas disposés, quand nous se-
» rions en nombre inégal au vôtre, nous qui en-
» durons si résolument la mort, s'il n'étoit que
» notre doctrine nous prescrit plutôt d'être tués
» que de tuer? nous pourrions même, sans
» prendre les armes et sans rébellion, vous punir
» en vous abandonnant. Votre solitude, le si-
» lence où vous seriez réduit, vous feroit horreur.
» Vos villes vous paroîtroient mortes ; et au
» milieu de votre empire vous chercheriez à qui
» commander. Il vous resteroit moins de citoyens
» que d'ennemis : *car le nombre de ceux-ci dimi-*
» *nue à mesure que celui des chrétiens augmente.*

Magistrats du peuple français, cette dernière observation pourroit vous être adressée, comme elle le fut aux empereurs romains.

Mais, vous dit-on peut-être, l'on vous trompe. Voyez Jesus, au jardin des Olives : n'ordonne-t-il pas à ses disciples de vendre leurs vêtemens pour acheter des armes? Ne voyons-nous pas dans leurs mains, deux glaives étincelans ? N'est-ce pas vous avertir qu'il vous est permis de repousser la persécution par la force? Non, nos très-chers frères, non : c'est tout le contraire que vous enseigne ce trait de l'évangile. A quoi peuvent servir ces deux épées que Jesus-Christ juge suffisantes ? les disciples pouvoient-ils, avec ce foible moyen, repousser la cohorte que Judas devoit conduire ? pouvoient-ils résister à toutes les forces qu'il étoit au pouvoir du sénat de Jérusalem d'employer ? certes, ils ne le croyoient pas, ni vous non plus. Quelle étoit donc l'intention de Jesus ? en mettant ces deux épées sous les yeux de ses disciples, il vouloit leur faire entendre plus énergiquement sa défense d'employer des armes meurtrières en faveur de sa religion. Aussi arrête-t-il Pierre au premier coup qu'il porte, en lui ordonnant avec menace de remettre l'épée dans le fourreau : et ce qui achève de manifester son improbation, il guérit sur le champ la plaie faite par ce disciple.

Malheur donc aux hommes qui, sous prétexte de protéger la religion, osent recourir à la révolte, osent s'élever contre l'autorité légitime! ils annoncent ou un zèle aveugle, ou une foi bien imparfaite : ils oublient la promesse de J. C. d'être avec son église tous les jours jusqu'à la consommation des siecles ; ou ils se défient de cette promesse sainte. Qu'ils se rappellent le sort du malheureux Oza ; il étendit la main pour soutenir l'arche du Seigneur qui lui parut chanceler, et dans l'instant le glaive de la mort vint le frapper. L'arche de la nouvelle alliance est en-

core bien plus auguste. Combien donc le Seigneur ne doit-il pas être plus indigné, lorsqu'on appelle la révolte et le crime pour la soutenir? L'église est comparée à une enclume, faite pour recevoir des coups et non pour en donner; mais enclume contre laquelle se brise souvent le marteau qui la frappe. Les vrais fidèles ne savent résister qu'en versant leur propre sang: leurs armes uniques et leurs armes puissantes, ce sont leurs prières et leurs larmes devant Dieu. Voilà cette force invincible dont l'apôtre se glorifioit dans sa foiblesse. « Ce n'étoit point par » foiblesse, disoit l'illustre orateur du clergé de » France en 1681, ce n'étoit point par foiblesse » que les chrétiens enduroient, sans murmurer, » ces cruelles persécutions ; qui peut mourir » n'est jamais foible : mais c'est que l'église sa- » voit jusqu'où il lui étoit permis d'étendre sa » résistance. *Nondum usque ad sanguinem* » *restitistis*, vous n'avez pas encore résisté jus- » qu'au sang, disoit l'apôtre : jusqu'au sang, » c'est-à-dire, jusqu'à donner le sien, et non » pas jusqu'à répandre celui des autres. Quand » on la veut forcer de désavouer ou de taire les » vérités de l'évangile, elle ne peut que dire » avec les apôtres : *non possumus*, *non possu-* « *mus* ; que prétendez-vous? nous ne pouvons » pas : et en même-temps découvrir le sein où » l'on veut frapper. De sorte que le même sang » qui rend témoignage à l'évangile, le même sang » le rend aussi à cette vérité ; que nul prétexte, » nulle raison ne peut autoriter les révoltes ; » qu'il faut révérer l'ordre du Ciel et le carac- » tère du Tout-Puissant dans tous les princes, » quels qu'ils soient. (1) L'église leur a érigé un

(1) Sermon de Bossuet, prêché le 9 novembre 1681, à l'ouverture de l'assemblée générale du Clergé de France.

» trône dans le lieu le plus sûr de tous et le » plus inaccessible, dans la conscience même » où le Dieu a le sien ; et c'est-là le fondement » le plus assuré de la tranquillité publique.»

C'est-là, nos très-chers frères, un des principaux caractères qui, dans tous les temps, distinguèrent les vrais d'avec les faux chrétiens. Ce n'est qu'à l'hérésie et aux erreurs qui en approchent, qu'il appartient d'exciter des séditions et des troubles, sous prétexte de religion. Aussi voyons-nous, dans l'histoire de l'église, les donatistes courir aux armes, exercer d'affreux ravages, et surpasser en fureur les barbares qui désoloient l'empire; les manichéens lever l'étendard de la révolte, et faire à leur patrie une guerre attroce; les albigeois, les disciples de Wiclef et de Hus faire couler à grands flots le sang de leurs concitoyens. Et dans les derniers siècles, par qui la révolte a-t-elle été rédigée en dogme religieux ? par qui l'Europe entière a-t-elle été mise en feu ? par ceux-là même qui, sortis du sein de l'église, suivirent des doctrines qu'elle proscrivoit. Et nous devons vous le dire, nos très-chers frères; si, dans des jours de troubles et d'erreurs, des catholiques ont paru tenir la même conduite, c'est qu'ils oublioient leurs propres principes ; c'est qu'ils fouloient aux pieds les lois de l'église catholique ; c'est qu'à la grande douleur de cette église, au grand scandale de ses vrais enfans, ils cessoient, dans ces momens, d'être de véritables catholiques.

Voilà, nos très-chers frères, sur cette matière délicate et importante, la doctrine de Jesus-Christ : doctrine vraiment sainte, vraiment digne de ce Dieu qui a été maudit sans maudire à son tour ; qui a souffert sans menace, lors même qu'il manifestoit son infinie puis-

sance ; et qui s'est livré, comme le plus doux des hommes, à l'iniquité de ses juges.

Souvenez-vous que *chrétien* signifie imitateur de Jesus-Christ, fidèle observateur de sa loi. Suivez-donc avec fidélité la doctrine et les exemples de soumission qu'il vous a donnés ; plaignez ceux d'entre vous qui, dans ces derniers temps, se sont écartés de ce divin modèle. Leur malheur est grand, parce qu'ils ont marché dans les routes de l'erreur et de l'hérésie : leur malheur est grand, parce qu'ils ont foulé aux pieds une loi céleste, une loi conservatrice : leur malheur est grand, parce qu'ils ont fait blasphémer la religion de Jesus-Christ; parce qu'ils ont procuré aux ennemis du catholicisme le sujet d'un triomphe sacrilège : leur malheur est grand, parce qu'ils ont fourni des prétextes à la haîne, à la vengeance, au meurtre, aux excès les plus déplorables : sur-tout, leur malheur est grand, parce qu'ils sont comptés au nombre des auteurs des fureurs, des crimes, des massacres, des incendies, des profanations, des sacrilèges, de toutes ces horreurs dont la France aura longtemps à rougir et à gémir. Ah! plaignez-les, nos très-chers frères, plaignez-les : priez pour eux ; mais, en même-temps, demandez à Dieu de n'être jamais séduits par ceux qui les ont égaré. Défiez-vous de ces hommes perfides qui ne mettent en avant leur hypocrite respect pour notre auguste religion, qu'afin de mieux vous insinuer leurs pensées criminelles : dès que vous vous appercevez qu'ils agissent contre les autorités établies ; contre la tranquillité de l'état, (1) il vous

(1) Sans doute les gouvernans ont aussi des devoirs à remplir. Nous ne craignons pas de le dire : ils n'existent que pour le bonheur des gouvernés. En donnant des chefs aux peuples, Dieu prétend leur donner des pères qui veillent à leur conservation. Il veut, suivant la sublime parole de J. C. que les hommes soient

est démontré qu'ils agissent contre l'ordre de Dieu, et contre cette même religion au service de laquelle ils se prétendent dévoués. Dès-lors, fuyez-les comme vos ennemis les plus dangereux : fuyez-les, sous peine d'encourir avec eux l'anathême prononcé par le Seigneur contre tous les rébelles et leurs adhérens.

Ah ! loin de devenir les assassins de votre patrie, montrez-vous constamment ses amis, ses défenseurs : ne cessez du moins, par vos vœux et vos prières, d'appeler sur elle les bénédictions du ciel. Les Israélites, transférés à Babylone, y vivoient dans une dure captivité ; cependant, Dieu, par l'organe du prophète Jérémie, leur dit: " ne souhaitez rien tant que la paix et la prospérité » de la cité étrangère où je vous ai fait conduire : » priez le Seigneur de répandre sur elle un esprit » de tranquillité, parce que de sa tranquillité de- » pendra celle dont vous jouirez vous-mêmes. (1)

Cet exemple fut exactement suivi des premiers chrétiens : ils se firent un devoir d'offrir leur sacrifice pour l'ordre public, et pour les princes même persécuteurs de qui ils dépendoient. Les » fidèles, disoit saint Chrysostome aux chrétiens » de son temps, savent comment, tous les jours, » matin et soir, l'église offre des prières pour tout » le monde, pour les souverains et pour ceux qui » sont élevés en dignité. Souvenez-vous, Sei- » gneur, dit une belle prière de saint Basile, sou-

---

les serviteurs de tous. La religion chrétienne, s'ils ont la sagesse et le bonheur d'écouter sa voix, leur commande le plus tendre intérêt pour les foibles et les petits. Ce fut pour les pauvres du peuple que J. C. marqua toujours sa grande prédilection. En un mot, *le salut du peuple*, voilà la suprême loi des gouvernans. Voilà le premier principe et comme la fin dernière de toutes leurs opérations. Sans doute, s'ils s'en écartent, ils sont coupables ; mais c'est aux magistrats établis pour veiller au maintien de la constitution de l'état, de les en avertir. Les particuliers ne doivent se permettre que de respectueuses représentations.

(1) *Quærite pacem civitatis ad quam transmigrare vos feci, et orate pro illâ, quia in pace illius erit pax vestra.* Jérém. 29-7.

» venez-vous de celui à qui vous avez permis de » nous gouverner sur la terre : donnez-lui les » armes de la vérité , les armes de la bonne » volonté : couvrez sa tête au jour du combat : » faites qu'il triomphe de toutes les nations qui » veulent la guerre : donnez-lui une paix pro- » fonde et inaltérable : mettez dans son cœur des » dispositions favorables pour votre église , afin » que nous passions avec lui notre vie dans la » paix et dans la piété. Maintenez les bons dans » le bien , et rendez bons les méchans. »

Revêtez-vous de ces sentimens évangéliques, nos très-chers frères ; aimez sincèrement votre patrie , observez ses lois , respectez ses magistrats. Ecartez les traits dont on voudroit la frapper. Placez ses intérêts avant vos intérêts propres : ne voyez votre bonheur que dans celui de vos concitoyens ; et rappelez-vous souvent ce mot de l'un des plus illustres évêques de l'église gallicane : « Quiconque n'aime pas la société civile dont il » fait partie , c'est-à-dire , l'état où il est né , est » ennemi de lui-même et de tout le genre- » humain. » (1)

C'est peut-être ici la dernière instruction que nous vous adressons , nos très-chers frères. Regardez-la donc comme notre testament , comme le dernier gage de notre tendresse pastorale pour vous. Puisse-t-elle servir de règle de conduite pour vous, pour vos enfans et pour les enfans de vos enfans ! et que vous voyant enfin heureux au sein de la paix et par nos conseils , nous emportions avec nous dans nos solitudes , le doux espoir de partager un jour avec vous , dans le ciel , les bénédictions que Jesus-Christ a promises aux hommes pacifiques !

(1) Bossuet , Politique tirée des paroles de l'écriture , etc.

CL. LE COZ, *év. métropol. de Rennes.*

A PARIS , de l'Imprimerie-Librairie chrétienne , rue des Bernard.